

ACCIDENT DU TRAVAIL MALADIE PROFESSIONNELLE

- **Durée :** 2 jours
- **Pour qui ?** Aux syndiqués du privé en priorité aux élus CSSCT CSE. Les syndiqués militants sensibles aux questions de la souffrance au travail.
- **Objectif de stage :** A l'issue de ce stage, vous serez en capacité de définir et reconnaître, les accidents du travail, des accidents du trajet et des maladies professionnelles. Afin d'apprécier les enjeux sur la santé individuelle, publique, économique et préserver la Sécurité Sociale.